
Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 2 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneider, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procuration : Caroline Blain à Aline Louvrier, Aline Carrière à Marie Destaing, Madeleine Chapellier à Thierry Vuittenez, Frédéric Dole à Léonie Schneider, Jean-Pierre Gurtner à Jean de la Rochefoucauld, Fabien Oléron à Olivier Marlot.

Secrétaire de séance : Olivier Régnier

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2023-06-053

OBJET : Sécurisation rue de Besançon – plan de financement.

Le Maire rappelle que lors de la réunion publique du 25 novembre 2022 sur le climat et la biodiversité, les habitants de Levier ont fait des suggestions diverses et variées notamment en matière de développement des voies partagées.

Dans ce sens, le Maire présente le projet de la sécurisation rue de Besançon qui encourage un modèle de déplacement vertueux, en proposant de prolonger la piste cyclable jusqu'à la sortie du village, puis de créer une écluse de voirie pour produire un rétrécissement de la chaussée afin d'accéder à un cheminement piéton accessible aux personnes à mobilité réduite jusqu'à l'intersection du chemin « La vie d'Eternoz », chemin très emprunté par les promeneurs.

Le Maire indique que le financement de ce projet sera effectué, entre autres, grâce à l'abandon d'une partie de ses indemnités, de l'ordre de 112 000€ pendant la durée de son mandat, conformément à l'engagement pris.

Le Maire présente le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230602-2023_06_053-DE




PLAN DE FINANCEMENT				
Sécurisation de la rue de Besançon				
Financeurs	Dispositif	Base Eligible	Montant H.T	Taux en %
Département	Amendes de Police	54 382.48	16 314.74	16.33
Commissariat de massif			20 000.00	20.01
Autofinancement			63 619.74	63.66
Total			99 934.48	100.00

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorisent le Maire à effectuer toutes démarches administratives et notamment la demande auprès du S.T.A de la permission de voirie sur la départementale 9 ;
- Donnent pouvoir au maire de solliciter des financeurs et signer tous les documents s'y afférents ;
- Adoptent le plan de financement.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 07/06/2023 Reçu en préfecture le 07/06/2023 Publié le ID : 025-200068401-20230602-2023_06_053-DE	
---	---

Le Maire,
Marc SAULNIER.

